



Attestation sur l'honneur relative aux aides de minimis

Dispositif d'aide à la primo-installation des médecins généralistes

Identification du demandeur

Je soussigné(e),

Nom : **Prénom :**

Date de naissance :

N° RPPS :

Adresse professionnelle :

.....

SIRET (le cas échéant) :

☐ **Je certifie n'avoir perçu aucune aide relevant du régime de minimis au cours des trois dernières années.**

☐ **Déclaration des aides de minimis perçues (voir les pièces à fournir)**

Dans le cadre de ma demande d'aide à la primo-installation, je certifie avoir pris connaissance du fait que l'aide sollicitée est accordée dans le respect du règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif aux aides de minimis. Ce règlement fixe à **300 000 €** le montant maximal d'aides de minimis pouvant être accordé à une même entreprise sur une période de trois années glissantes.

Je déclare avoir perçu les aides publiques suivantes relevant du régime de minimis au cours des trois dernières années :

Date d'attribution	Organisme financeur	Nature de l'aide	Montant (€)



Total des aides de minimis perçues :

Engagement du demandeur

Je certifie sur l'honneur :

- Que les informations portées sur la présente attestation sont exactes ;
- Avoir déclaré l'ensemble des aides relevant du régime de minimis dont j'ai bénéficié directement ou indirectement ;
- M'engager à informer sans délai la collectivité de toute aide supplémentaire qui me serait attribuée avant la décision relative à ma demande ;
- Avoir conscience que toute déclaration inexacte est susceptible d'entraîner le rejet de ma demande ou le reversement de l'aide accordée.

Je suis informé(e) que la collectivité peut solliciter toute pièce justificative permettant de vérifier les déclarations contenues dans la présente attestation.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur :

(Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé, certifié exact »)

Pièces à fournir :

- Copie des décisions attributives des aides publiques déclarées.
- Copie des conventions de financement signées.
- Courriers de notification d'attribution.
- Attestations délivrées par les organismes financeurs mentionnant le régime de l'aide.
- Tout document mentionnant expressément que l'aide relève du régime « de minimis »